

Lureuil le 23 janvier 2012



département de l'INDRE

à

Madame l'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'Education nationale
110 rue Grande
36018 Châteauroux

Madame l'Inspecteur d'académie,

Les mesures de carte scolaire que vous proposez de prendre pour la rentrée 2012 viennent d'être rendues publiques.

En ce qui concerne les équipes de formateurs, qu'ils œuvrent en circonscription ou que leurs missions soient départementales, vous avez choisi de supprimer 2 postes d'AML TICE et 1 poste de conseiller pédagogique en éducation musicale, ce qui correspond, depuis cette rentrée, à une réduction de presque 25% du nombre de ces postes de formateurs dans l'Indre.

Nous vous avons alertée l'an passé sur une situation qui nous inquiétait et nous avons malheureusement cette année la confirmation du bien-fondé de nos craintes.

Comment pourrions-nous continuer de mener à bien les missions dévolues aux domaines artistiques ainsi que celles liées aux nouvelles technologies, quand on connaît la place qu'elles occupent au quotidien, si le nombre de postes qui leur était dévolu est amputé de moitié ?

Faut-il rappeler que c'est grâce à la cohésion et l'engagement de cette équipe de formateurs – AML-TICE et conseillers pédagogiques réunis – qu'a été rendue possible, entre autres, l'élaboration d'un outil comme *Je lis, je comprends*, dont la valeur est maintenant reconnue à l'échelon national ?

Comment la réussite du plan de formation des enseignants, lors de l'opération *Ecole numérique rurale*, aurait-elle été possible avec une équipe réduite de moitié ?

Comment la charge de travail pour la conception, l'élaboration et la réalisation des animations pédagogiques ne s'en trouverait-elle pas alourdie pour les formateurs restants ?

Cette situation conduira inévitablement à faire des choix, à opérer des coupes dans l'offre de formation, et débouchera donc sur une réduction effective du suivi et de l'accompagnement pédagogique. Comment accepter cette nouvelle dégradation de la formation continue ?

Espérant que vous comprendrez notre désarroi, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspecteur d'Académie, l'expression de notre profond respect.

Nicolas Prum (AML TICE Issoudun), Patrice Houssin (CPC EPS Le Blanc), Patrick Bléron (AML TICE La Châtre), Mireille Boulot (CPC Issoudun), Bruno Guillard (CPC Châteauroux), Dominique Coffy (CPC le Blanc), Patrick Luneau (AML TICE Le Blanc), Chantal Bariller (CPC La Châtre), Estelle Fortat-Ledoux (ex CPC EPS La Châtre), Muriel Baudat (CPC EPS La Châtre), Bernard Aussanaire (CPC EPS honoraire), Dany Raffali (CP Education musicale honoraire), Mathieu Hesbois (AML TICE Châteauroux), Nicolas Robin (FFCP Education musicale), Sylviane Robin (CPC EPS Issoudun), Sylvie Mandard (CP Langues vivantes), Bruno Forget (CP Arts visuels), Elisabeth Classeau (ex CPC Le Blanc)